

Journal du Lot 30^c

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements.....	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La grande leçon

S'il faut le malheur pour connaître la vérité, nous allons être instruits ! S'il faut la dure expérience de la réalité pour nous convaincre que l'internationalisme est un mensonge, nous allons en recevoir la terrible leçon.

Voici venir l'heure des restrictions auxquelles seront également soumis les Français de toutes catégories. Dans la privation et la misère, nos compatriotes vont sentir ce qu'ils n'avaient peut-être pas assez compris dans l'abondance et le bonheur. C'est à dire que le sort des nationaux liés entre eux est commandé par le sort de la nation, que la destinée d'un individu ou d'une classe d'individus ne dépend pas de sa volonté particulière et que le meilleur emploi à en faire consiste à l'associer à celles de la communauté nationale.

Il y a la nation, réalité vivante qui survit à toutes les négations. Des rhéteurs, qu'il vaut mieux croire imbéciles que canailles, n'ont cessé de remâcher les affirmations, cent fois démontrées fausses, que Karl Marx a proférées il y a bientôt cent ans dans son Manifeste Communiste. A savoir que les nations ne sont qu'une formation conventionnelle, que la concurrence n'est pas entre les nations du monde mais entre les classes de la société, que sans distinction de pays l'intérêt des ouvriers s'oppose partout de la même façon et dans le même antagonisme à l'intérêt des bourgeois, que la frontière ne s'inscrit pas sur le territoire entre les peuples mais dans la société entre catégories d'habitants.

Cela se résumait dans la célèbre formule mille et mille fois répétée et j'en ai entendue : « Proletaires de tous les pays, unissez-vous ! » Les proletaires de pays différents ne se sont jamais unis ; ils se sont souvent combattus !

Cette doctrine si arrogante dans son absolutisme est certainement de toutes les théories sociales celle qui a reçu des faits les plus répétés et les plus formidables démentis.

Depuis que Karl Marx, prophète-de-ce-qui-n'arrive-pas, l'a lancée sur le monde, trois grandes guerres ont ravagé l'Europe. Sans compter les vingt ou trente autres conflits où sont morts des centaines de mille hommes, conflits toujours suivis de conquêtes, annexions, partages, exodes ou échanges de populations, prises et reprises de territoires.

Toutes ces guerres se sont faites entre nations. Aucune ne s'est faite entre classes sociales. C'est toujours le sentiment national qui les a provoquées, sans que jamais la « conscience des classes » ait tenté d'y opposer le moindre obstacle. Des dizaines, des centaines de fois, depuis que le socialisme-marxiste a décrété qu'il n'y a pas de nations, celles-ci ont donné la preuve irrécusable de leur existence et du sentiment profond qu'elles en ont, en combattant pour se défendre. Si l'idée nationale n'était qu'une fiction, comment susciterait-elle tant de dévouements et tant de sacrifices ?

En revanche, ce qu'on attend encore, ce qu'on n'a jamais vu, ce sont les « proletaires » de tous pays s'entendre pour faire la guerre aux bourgeois. Ce qu'on attend encore, ce qu'on n'a jamais vu, c'est une Internationale ouvrière, composée d'ouvriers et non pas d'avocats et de saluaires, une Internationale ayant un corps et un esprit, s'étendant à tous les pays et formant un organisme réel, vivant et agissant.

Et ce que vous attendez en vain, vous pouvez en être sûr, ce que vous ne verrez pas, ce sont les « proletaires » d'Allemagne et d'Italie intervenir en faveur des proletaires de France pour les sauver de la disette pas plus qu'ils ne sont intervenus pour les sauver de l'écrasement.

Je pense que ces quelques observations, sommairement présentées, et qui laissent tant de choses à dire sur un tel sujet, peuvent être utiles si elles contribuent à confirmer nos compatriotes dans cette conviction que pour l'œuvre énorme de notre restauration intérieure les Français ne peuvent compter que sur leurs propres efforts. Ils n'ont rien à attendre que d'eux-mêmes pour ce qui est de faire à notre pays un Etat conforme à son génie. Il ne saurait subsister le moindre doute dans l'esprit de personne qu'il n'existe aucun lien ni d'intérêts ni de sentiments pour un Français en dehors de la France. C'est sur elle qu'il faut concentrer nos forces et nos espoirs. L'humanité est trop vaste, nous avons le cœur trop petit pour la contenir. Et puis, c'est à travers la Patrie seulement qu'on peut servir l'humanité.

Emile LAPORTE.

INFORMATIONS

Une déclaration du lord-maire de Londres

Londres est prête à la résistance et à la victoire, a déclaré le lord-maire de Londres à la T.S.F. Rien ne saurait dompter la résolution de Londres. Cette terre rouge, ces rues construites sur des fondations romaines seront défendues jusqu'au bout.

Il est impossible de s'imaginer Londres abandonnée et incapable de se défendre. La cité de Londres a été attaquée à plusieurs reprises au cours de son histoire, mais jamais elle n'a été mise à sac.

L'Angleterre, a ajouté le lord-maire, est aujourd'hui la terre d'hommes et de femmes qui se préparent à remplir leur suprême devoir.

Sous contrôle britannique

Le « Messagero » apprend de la frontière égyptienne, que le roi Farouk a été placé sous contrôle britannique.

Dans le palais royal, la garde égyptienne a été remplacée par des soldats britanniques.

Les revendications espagnoles

Le journal « Arriba » apprend de Berlin que M. Miguel Primo de Rivera, prenant la parole devant la colonie espagnole, a fait allusion aux revendications territoriales de l'Espagne. Il a notamment déclaré :

« Là où notre drapeau a flotté, là où a retenti la voix de l'Espagne, nous devons être présents à nouveau et pour toujours. Nous ne nous déclarerons satisfaits que quand nos exigences auront été toutes satisfaites. »

Les pourparlers franco-japonais

La délégation japonaise à Hanoï, selon des nouvelles venant d'Indochine, a transmis vendredi de nouvelles revendications qui devront être examinées dans un délai expirant samedi.

Un communiqué officiel publié à Hanoï, sans indiquer les détails de ces revendications, déclare que les pourparlers ont atteint une phase délicate, mais ce communiqué confirme qu'ils n'ont pas été interrompus.

Les milieux militaires de Shanghai déclarent que des revendications ont été présentées, mais que l'atmosphère des pourparlers ne laisse pas entrevoir une tension immédiate des relations franco-japonaises.

Grèce, Turquie et l'Axe

La radio américaine annonce de Rome qu'un porte-parole italien a déclaré qu'à la suite des entretiens de Rome entre M. Mussolini et M. von Ribbentrop, il se pourrait que les puissances de l'Axe demandassent une prise de position à la Grèce et à la Turquie.

Biens sous séquestre

Le « Journal Officiel » publie une ordonnance de mise sous séquestre, en exécution de la loi du 23 juillet 1940. Cette ordonnance est conçue en ces termes :

Par ordonnance du 10 septembre 1940, le président du tribunal civil de Gap a ordonné la mise sous séquestre de tous les biens, droits et intérêts que le sieur Maurice de Rothschild possède à quel que titre que ce soit dans l'arrondissement judiciaire de Gap et a nommé M. Amayon, inspecteur de l'enregistrement des Hautes-Alpes à Gap, en qualité de séquestre desdits biens.

M. Guy La Chambre à Rome

On annonce que M. Guy La Chambre a été transféré de Cérêt à Rome pour être mis à la disposition de la justice.

Un appel aux instituteurs

M. Georges Ripert, secrétaire d'Etat à l'Instruction publique et à la jeunesse, vient de lancer aux instituteurs et institutrices de France un appel dans lequel il déclare :

La première condition pour remettre de l'ordre à l'intérieur du pays est que chacun soit à sa place dans sa hiérarchie propre et exécute les instructions de ses chefs.

Ceux qui n'ont pas l'autorité officielle n'ont aucune qualité pour donner des ordres à leurs collègues, pour les convoquer ou pour leur transmettre des consignes.

De tels agissements ne sauraient être tolérés.

A cette occasion, je rappelle aux instituteurs et aux institutrices qu'ils ont toujours le moyen de se faire entendre de leurs chefs et que toutes leurs réclamations ou demandes doivent suivre la voie régulière.

Pour l'armée du Levant

Le secrétaire d'Etat aux Communications fait connaître qu'à partir du 23 septembre, des télégrammes à tarif réduit pourront être échangés avec les militaires ou marins du corps expéditionnaire français du Levant. Ces télégrammes seront taxés uniformément au prix de 16 fr. pour 15 mots au plus, en langage clair (l'adresse étant comptée pour trois mots). Etant donné l'importante réduction consentie sur les tarifs ordinaires, ces télégrammes ne pourront, toutefois, être utilisés que pour annoncer des décès, des maladies graves ou des naissances.

Il n'est pas exact que M. Camille Chautemps soit actuellement chargé de mission en Amérique du Sud.

Des dépêches venant de Lisbonne ont annoncé le départ de M. Camille Chautemps pour l'Amérique du Sud. Elles ajoutaient que l'ex-président du conseil avait déclaré que le gouvernement Pétain l'avait chargé de mission.

Il était exact, en effet, que Camille Chautemps avait été chargé de mission en Amérique du sud, au début de juin, mais cette mission lui a été enlevée le 27 juin par le maréchal Pétain.

EN PEU DE MOTS...

— M. Daladier a été conduit du château de Chazeron à Riom pour y être entendu par les magistrats instructeurs.

— Un bac à chaviré dans le Rhône, au Teil, près de Montélimar ; 20 personnes ont été noyées.

— Par arrêté, un certain nombre de fonctionnaires relevant du ministère de la marine sont relevés de leurs fonctions ou placés en disponibilité.

— Il a été procédé au tirage au sort des trois séries de rente 5 % amortissable 1920 qui devront être remboursées à partir du 1^{er} novembre 1940. Le sort a désigné les séries 421, 196, 542.

— On annonce la mort à Vichy, à l'âge de 79 ans, de Mme Jehan d'Ivray, femme de lettres, chevalier de la Légion d'honneur, membre de la Société des gens de lettres.

— Le « Norsk Telegrambyra » annonce qu'en Norvège les loges maçonniques ont été dissoutes.

— Sur l'ordre des autorités portugaises, la plupart des réfugiés de différentes nationalités se trouvant à bord du bateau automobile portugais « Mar Asal » ont été emprisonnés dans une forteresse.

Chronique du Lot

A PROPOS DU RECENSEMENT DU CHEPTEL

Il faut expliquer les choses plus clairement qu'en style administratif

Nous recevons la très intéressante lettre suivante. Nous la publions intégralement parce qu'elle signale un inconvénient beaucoup plus sérieux qu'on ne suppose. La voici :

Peut-être n'a-t-on pas assez bien expliqué à nos petits propriétaires à quoi correspondait le recensement du cheptel et des divers animaux de ferme qui aura lieu le 25 septembre. Beaucoup d'entre eux sont persuadés que c'est aux fins de réquisition que ces déclarations leur sont demandées et cette erreur bien ancrée dans leur esprit produit des résultats désastreux. C'est ainsi qu'à ma connaissance et dans un tout petit rayon (500 mètres et 2 fermes sur 4), des cochons ont été tués prématurément au poids de 50 ou 60 kg., alors que par ailleurs on conseille, — et même si je ne me trompe on ordonne, — de les pousser jusqu'à 150 kg.

Sans doute, s'il n'est pas trop tard, y aurait-il une campagne d'utilité générale à mener dans ce sens !

Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, on s'en tient trop, quand une décision est publiée (souvent prématurément) et plus ou moins bien — ou mal — commentée, à des généralités exprimées dans un style administratif qui rebute ou indispose les intéressés. Le paysan français est très intelligent — et j'ai remarqué qu'il l'était particulièrement dans le Lot —, mais il est aussi très méfiant. Et quand une chose qui le touche ne lui paraît pas parfaitement nette, il prend ses précautions en se disant : « A malin, malin et demi... » Tenons compte de cette psychologie et donnons-lui des explications claires et rationnelles si nous voulons qu'il travaille en confiance pour le profit de tous. J'ajoute qu'il faudrait lui donner par communications écrites (presse, circulaires, affiches), car les diffusions par T.S.F. (au reste, beaucoup de fermes n'ont pas de poste) ont un caractère fuyant qui fait qu'elles sont souvent incomprises ou immédiatement déformées, je l'ai maintes fois observé, par les auditeurs qui n'ont pas toujours l'esprit gymnastique à saisir la substance de la « chose parlée ».

Veillez agréer, etc...

Un repli.

QUELQUES CONSEILS UTILES Bonne cuisine, minimum de graisse

Mme Haendel, de l'Ecole ménagère de Cahors, nous communique les quelques renseignements ci-dessous dont nos ménagères pourront, en ces temps de pénurie de corps gras, faire utilement leur profit :

Mettez au fond de la casserole une cuiller à café de graisse ou tout autre corps gras, ensuite ajoutez les légumes de l'une ou l'autre formule suivante :

N. 1 : Un oignon coupé en rondelles, trois petites ou deux grosses tomates en morceaux, 50 gr. de haricots verts, coupés en deux, ou tout autre légume, sauté, poivrez, versez de l'eau à mi-hauteur des légumes. Posez le couvercle ou une assiette, cuisez une heure à petit feu et servez.

N. 2 : Oignon, tomates, deux concombres épluchés et coupés en rondelles, deux aubergines, de même.

N. 3 : Même que ci-dessus mais sans aubergine.

N. 4 : Oignon, tomates, carottes en rondelles.

N. 5 : Oignon, tomates, feuilles vertes de salade cuites à l'eau bouillante dix minutes et égouttées.

N. 6 : Poireaux et feuilles vertes de salade comme ci-dessus.

N. 7 : Poireaux, tomates et pommes de terre.

N. 8 : Oignon, tomates, 500 gr. de potiron en morceaux et trois cuillers à soupe de farine de maïs.

Surveillez la cuisson, qui doit se faire très lentement (sur des braises par exemple) et ajoutez un peu d'eau si nécessaire.

Vous pouvez à volonté :

a) Lier 3, 4, 5, 6, 10 minutes avant la fin de la cuisson en saupoudrant d'une cuiller à soupe de farine, remuez bien.

b) Ajouter à chaque préparation une pointe d'ail si vous l'aimez.

c) Ajouter à 3, 4, 5, 6, à moitié cuisson, des pommes de terre en rondelles ou deux cuillers à soupe de riz ou de pâtes quelconques.

Tous ces plats, sauf ceux où vous ajoutez des pommes de terre, peuvent se conserver au lendemain et sont excellents réchauffés ; il est donc plus économique de les faire pour deux repas (les proportions ci-dessus sont pour deux adultes).

Même si ces plats vous paraissent bizarres, essayez-les avant de les juger mauvais.

Militaires démobilisés par certificat d'hébergement

Les militaires démobilisés sur présentation d'un certificat d'hébergement établi par la mairie de Cahors et hébergés par cette commune sont priés de bien vouloir passer à la mairie de toute urgence.

POUR AVOIR DU BEURRE

La Direction des Services Agricoles nous communique le texte de l'appel suivant adressé aux paysans par le « Comité Central des Groupements Interprofessionnels Laitiers », créé par la loi du 22 juillet 1940 :

Après les douloureux événements qui ont bouleversé notre pays de fond en comble, il importe avant tout que chaque Français contribue sans réserve à la reconstruction de notre économie et à l'établissement d'un ordre de choses nouveau. L'agriculture en général, la production laitière en particulier, ont un rôle de premier plan à jouer dans cette entreprise nationale.

Chargés par la confiance du Gouvernement d'appliquer la loi du 27 juillet 1940 sur l'organisation de la production laitière, dont l'objet est d'organiser, de discipliner et d'intensifier cette production, nous demandons aux paysans de toutes les régions de nous apporter leur concours total. Il faut améliorer ou reconstituer le cheptel laitier au maximum, car un grave problème se pose pour le ravitaillement de nos populations. La France, éprouvée par la guerre et privée de communications avec ses territoires d'Outre-Mer, est à la veille de manquer de matières grasses. Une production intensive du lait, du beurre, peut seule remédier dans une large mesure à cette pénurie. Il faut donc que les producteurs de lait se mettent résolument à l'œuvre pour répondre à ce besoin.

Les nouvelles dispositions de la loi et des règlements élaborés pour son application pourront surprendre au premier abord, heurter les vieilles idées et bouleverser des routines. Qu'on se rassure et qu'on nous fasse confiance.

Les promoteurs de la loi ont pris pour base de toute la législation nouvelle l'organisation corporative et professionnelle avec toutes les créations indispensables à la vie et à la prospérité de la production laitière dans l'avenir, l'amélioration du prix du lait payé à la ferme, afin d'assurer au producteur une rémunération supérieure et plus stable. C'est dans cet esprit que nous avons obtenu du Gouvernement un premier décret relevant avant même l'application de la loi les prix du lait, du beurre et des principaux fromages sur tous les marchés. Et, tout en améliorant le rendement de l'exploitation paysanne, nous avons la ferme projet de mettre fin à des pratiques chonées dont le producteur a été victime depuis quelques mois. Pratiquer d'un commerce marron, qui ont contribué à créer une anarchie totale sur le marché du beurre, que réprime le commerce honnête et régulier, et qui sont également contraires à l'intérêt du producteur, à celui du consommateur et à l'ordre public.

Ces présentes donc les obligations, d'ailleurs bienfaisantes, dictées par la loi en face du double résultat que vous devez chercher à obtenir afin de parer à un danger de sous-alimentation dangereux pour l'avenir de la race, garantir au producteur plus d'aisance par des prix supérieurs et réguliers. Nous sommes assurés que toutes les régions laitières répondront à notre appel pressant : Aidez-nous à mener à bien l'œuvre entreprise et dont vous serez les premiers bénéficiaires : Produisez le plus de lait possible, tirez-en la totalité à ceux qui ont mission de l'utiliser.

ENVOI DES COLIS AUX PRISONNIERS

On nous communique un message envoyé à « toutes les Croix-Rouge » par le Comité de Belfort du « Centre d'Assistance aux Prisonniers de guerre des Sociétés de Croix-Rouge Françaises réunies ». Nous le reproduisons ci-dessous en notant qu'il est daté de Belfort, le 6 août 1940. Le voici :

« Par suite du départ des prisonniers « dans des directions inconnues, veuillez « prendre toutes dispositions utiles pour « faire suspendre l'envoi des colis, soit « par gare, soit par poste, à destination « de Belfort, Mulhouse, Colmar, Neuf- « Brisach. — Le Comité. »

RECENSEMENT DES ANIMAUX

Par application de la loi du 9 août 1940 et de l'arrêté du 5 septembre 1940, relatifs au recensement des animaux de ferme, le Maire de Cahors invite tous les propriétaires, fermiers, métayers de la commune, à se présenter à la Mairie en vue du dit recensement, porteurs de renseignements concernant leur écurie et basse-cour. Il leur sera remis une fiche qu'ils pourront remplir sur place, et qui devra faire connaître le nombre d'animaux dont ils sont propriétaires. Ce recensement doit être effectué à la date du 25 septembre courant.

Réfugiés de la Région parisienne

Les réfugiés de la région parisienne hébergés par la commune de Cahors, et qui, pour un motif quelconque, n'ont pas encore été rapatriés, sont invités à venir se faire inscrire à la Mairie de toute urgence.

Nos Echos

Les hôpitaux s'en vont !

Comment dire les impressions que nous éprouvons en voyant se fermer l'un après l'autre les hôpitaux complémentaires qu'on avait ouvert à Cahors pour la durée de la guerre ?

Ces sentiments sont complexes et douloureux ! Qu'il y ait eu relativement peu de blessés dans ces hôpitaux prévus pour un grand nombre d'hospitalisés, certes, on s'en félicite de grand cœur ! Et pourtant c'est avec une affreuse tristesse qu'on assiste à la liquidation de ces établissements qui sont, avec le spectacle de l'exode, à peu près tout ce que nous avons vu, ici, de la guerre. On ne peut s'empêcher de penser à la période où ils s'organisaient, où notre ville rassemblait tant et tant de médecins-majors de tous grades attendant la clientèle que le front devait leur fournir.

Tout était bien prévu, sauf ce qui, hélas ! devait arriver. Cahors rentre progressivement dans le calme, les majors sont partis, les hôpitaux sont fermés, la guerre est finie pour la France et nous ne savons toujours pas le sort qui nous attend ! Les hôpitaux s'en vont, la tristesse reste !

Comment il vaudrait mieux ne pas voir et ne pas penser ! — E. L.

Les cartes d'alimentation.

Ça commence à devenir sérieux et l'on se persuade à présent que le rationnement sera bientôt autre chose qu'un sujet de conversation !

Pain, sucre, café, pâtes, riz, fromage, matières grasses, viande, savon, lait !... La liste des produits « rationnés » est ainsi à peu près complète, pour le moment.

Je dis « pour le moment » car s'il y a d'ici peu des changements vous pouvez être sûr que ce ne sera pas pour le réduire. Et je suppose que pour certaines denrées, comme le beurre par exemple, si on ne les a pas expressément stipulées ce doit être, non pas parce qu'il y en a assez pour satisfaire à tous les besoins, mais au contraire parce qu'on n'en a pas assez pour en distribuer les plus faibles quantités.

Nous payons de longues habitudes de centralisation — et un siècle de conquêtes romaines. Tout ce qu'il y avait d'entrepreneur en province s'est jeté vers Paris et lui a lancé le défi de la réussite : « A nous deux maintenant ! » Pour être un grand homme il fallait être passé par Paris, en avoir reçu le sceau brûlant. Quel livre un peu notoire fut imprimé en province depuis un demi-siècle ? Les Romances sans paroles et La Bohème et mon cœur ; mais ce sont là, on le sait, hasards ou caprices de poètes. Verlainne revenait de Londres et Carco était à peine parti pour Paris. Mais Péguy lui-

Cette nef trop chargée...

On l'a remarqué, Charles Péguy est devenu introuvable dans les librairies provinciales. Nous ne croyons pas qu'on trouverait davantage les Contes de Dauid, ni le Poème du Rhône, ni même un lexique de la langue allemande. La vie de l'esprit nous est rationnée ; c'est-à-dire qu'elle nous manque même tout à fait dans certains de ses éléments. Plus de revues sauf une ou deux, plus de journaux abondants et littéraires ; plus d'expositions. On s'aperçoit douloureusement que Paris portait dans sa nef trop de ressources indispensables. A présent que le trafic est interrompu, son fret nous manque.

Nous payons de longues habitudes de centralisation — et un siècle de conquêtes romaines. Tout ce qu'il y avait d'entrepreneur en province s'est jeté vers Paris et lui a lancé le défi de la réussite : « A nous deux maintenant ! » Pour être un grand homme il fallait être passé par Paris, en avoir reçu le sceau brûlant. Quel livre un peu notoire fut imprimé en province depuis un demi-siècle ? Les Romances sans paroles et La Bohème et mon cœur ; mais ce sont là, on le sait, hasards ou caprices de poètes. Verlainne revenait de Londres et Carco était à peine parti pour Paris. Mais Péguy lui-

même, si terrien pourtant, avait ouvert sa « boutique » place de la Sorbonne.

Au XVIII^e et au XVIII^e siècle, les livres français s'éditaient en province et à l'étranger. Guillaume Després, si je m'en souviens exactement, logeait à Rouen et Pierre Marteau offrait à Cologne ces Mémoires du Comte de Grammont d'Hamilton, qui sont le plus savoureux hommage qu'un étranger ait rendu à notre langue. A lire en ce moment même le beau livre de M. de Lescure sur Rivarol et la société française pendant l'émigration, nous voyons que Rivarol trouva aisément à Hambourg un journal pour accueillir ses articles en français et un éditeur pour imprimer ses livres.

A présent les écrivains dispersés ne trouvent pas dans notre province de maison à qui donner leurs écrits ; et les libraires attendent vainement qu'on leur envoie de Paris les ouvrages qui font un grand vide sur leurs rayons. Heureux que ce Figaro puisse paraître et qu'il se trouve encore une feuille de papier pour porter ce que nous avons à dire ! Parviendrons-nous, forts de cette leçon, à rendre aux provinces françaises un peu de leur autonomie et de leur particularisme d'autrefois ? Nous le souhaitons tous. GUERMANTES.

Censuré

CAHORS

LES HABITANTS DE LA ROUTE DE CABAZAT A LABERAUDIE RECLAMENT !...

Voici une lettre qui expose un sujet digne de la plus sérieuse attention et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir :

Monsieur le Rédacteur en chef du « Journal du Lot »,

Nous avons été vivement intéressés par votre article : « Adduction d'eau », paru dans « Nos Echos » du Journal du Lot du vendredi 20 courant, et nous pensions avec plaisir que l'adduction d'eau de Douelle viendrait de Cahors, mais, renseignements pris, il n'en est rien.

Notre déception est grande, car nous sommes de nombreux propriétaires de terrains, maisons et jardins, de Cabazat à Labéraudie qui aurions un très grand besoin d'eau, car le rocher existant sur cette partie de route empêche presque partout le forage de puits, même aux riverains du Lot.

De nombreuses parcelles de terrains ont encore été acquises ces temps derniers et plusieurs maisons vont se construire et s'ajouter à celles existant déjà. Pour construire et arroser il faut de l'eau, et la fontaine la plus proche est au fond du pont Valentin.

Une pétition a été faite, mais est restée sans résultat.

Pourtant, cette portion de route jusqu'à Labéraudie est aussi importante et la deviendra peut-être même plus avant longtemps que les routes de Toulouse, Bégous et autres sur lesquelles l'eau potable est posée sur une assez grande longueur.

Si l'eau manque totalement, il en est de même pour l'électricité, car la ligne qui court le long de la route porte la haute tension seulement.

L'électricité serait également d'une grande utilité et remplacerait avantageusement la lampe à pétrole, surtout en ce moment où le pétrole comme beaucoup d'autres choses, hélas, est chose prohibée.

Il existe déjà un atelier de construction, qui, parait-il, va s'agrandir prochainement, et un garage avec atelier de réparations doit également se construire sous peu, et l'électricité, force et lumière, leur est indispensable.

Puisque le gouvernement veut faire exécuter de grands travaux, notamment des adductions d'eau et d'électricité, nous croyons donc que le moment serait venu de penser à la route Cahors-Labéraudie, futur grand faubourg de Cahors, mais faubourg désirable auquel on ne pense que pour les impôts.

Nous pensons donc que vous voudrez bien vous faire l'écho de nos doléances en rappelant à M. Qui-de-Droit qu'il existe une route intéressante à poursuivre en eau et en électricité, tout au moins dans la partie comprise dans la commune de Cahors, si on ne peut faire plus, et avec nos remerciements, veuillez recevoir, Monsieur le Rédacteur, nos salutations empressées.

Un groupe de propriétaires.

Concours des Bourses de 4^e année d'École Normale

Les épreuves du concours des bourses de 4^e année des Ecoles normales auront lieu le 30 septembre prochain. Les jeunes gens réplis pourront concourir au centre d'examen local sous réserve d'une vérification ultérieure de leurs titres.

Les boursiers nommés à la suite du concours accompliront leur 4^e année d'études dans une école normale ; les affectations seront faites en tenant compte des possibilités d'accès des jeunes gens aux écoles où ils devront se rendre.

Les candidats réplis dans le Lot voudront bien se faire inscrire d'urgence à l'Inspection académique.

Le concours aura lieu le 30 septembre à 8 heures à l'École normale d'Institutiens.

PALAIS DES FETES

Mardi 24, mercredi 25, jeudi 26, samedi 28, dimanche 29 septembre, en soirée à 20 heures 15, Dimanche, matinée à 15 heures.

George Brent, Olivia de Havilland dans un grand film en couleurs.

LA BATAILLE DE L'OR

L'apothéose du film en couleurs.

EN COMPLÈMENT : L'ÎLE DU DIABLE.

EDEN

Mardi 25, jeudi 26, samedi 28 et dimanche 29 septembre, en soirée à 20 heures 30, Dimanche, matinée à 15 heures.

Une charmante et spirituelle comédie MADEMOISELLE MA MÈRE avec Danielle Darrieux, Pierre Brasseur et Alerne.

EN COMPLÈMENT : COUPS DURS, film sportif.

EN PÉRIODE DE RESTRICTIONS !...

Dans les périodes de crise, il y a toujours des individus — des malins !... — dégagés de tout scrupule qui s'ingénient et réussissent trop souvent à vivre, à s'enrichir au détriment des pauvres gens, en les volant, évidemment !

Dès lors, il était normal que la crise actuelle de l'alimentation inspire un de ces... malins à trouver un truc pour exploiter le public.

Et pour les débuts, voici ce que l'un d'eux avait trouvé pour remplacer l'huile d'olive.

Il fabriquait et mettait en vente un produit qui, affirmait-il était aussi savoureux que l'huile, et, tout naturellement, il trouva des acheteurs.

Mais d'aucuns se rendirent compte que le fabricant d'huile de remplacement, les avait roulés, d'autant plus qu'il vendait sa marchandise à un prix relativement fort.

Le service des fraudes alerté vérifia le contenu d'une bouteille du nouveau produit, et, analyse faite, il fut reconnu que la bouteille ne contenait qu'un litre d'eau légèrement salée et aromatisée.

Le nécessaire a été fait aussitôt, pour mettre fin à cette exploitation misérable de la bonne foi des consommateurs et mandat d'arrêt a été lancé contre le marchand, huilerie de Tourcoing, actuellement à Montmorillon.

C'est malheureusement, un fait qui se produira en cette période de restrictions alimentaires pour d'autres produits. Les agresseurs sont constamment en éveil et leurs victimes sont toujours nombreuses.

Mais, d'ores et déjà, on peut affirmer que la surveillance qui sera établie ne sera pas en défaut. Et ce sera justice.

L. B.

ADRESSE A M. le Maréchal PÉTAIN

A l'occasion de la première réunion du Conseil municipal de Duravel, depuis l'armistice, M. le Maire donne lecture de l'adresse suivante qui est adoptée à l'unanimité :

« Le Conseil municipal de Duravel, interprète des sentiments de la population tout entière de la commune, prie M. le Président de vouloir bien transmettre son témoignage respectueux et admiratif de reconnaissance à M. le Maréchal Pétain, chef de l'Etat Français. Il lui fait confiance ainsi qu'au gouvernement qu'il préside pour sauvegarder l'honneur et les intérêts vitaux de la France meurtrie et pour assurer, dans l'ordre, la justice et le travail, la rénovation morale de l'âme française ainsi que le relèvement total de la Patrie. »

AUX HOTELIERS, RESTAURATEURS ET LIMONADIERS DU LOT

On nous communique :

Il est fait connaître une dernière fois à tous les membres de l'industrie hôtelière dans le département du Lot, que, faute de déclarations demandées par leur syndicat, qui doivent nous parvenir avant le 25 septembre, ils ne seront pas compris dans la répartition pour octobre des produits contingentés qui leur sont attribués.

LA CORRESPONDANCE COMMERCIALE ENTRE LES DEUX ZONES

De nombreux industriels ou commerçants adressent au ministère de la Production industrielle et du travail, en vue de leur transmission dans la zone occupée, des lettres et commandes dont le nombre croît chaque jour.

Or, le contingent de lettres, ainsi qu'il a été dit déjà, que le ministère a la possibilité d'expédier quotidiennement, est extrêmement réduit. Il ne peut être question que de transmettre les plus importantes et présentant un caractère d'urgence indiscutable. Les intéressés sont donc invités à grouper, autant que possible, en un seul document, le contenu de différentes lettres. Ce document ne doit pas avoir plus de deux feuillets, quatre pages dactylographiées recto-verso et ne comporter aucune inscription manuscrite.

Il devra être adressé, sous double enveloppe au ministère de la Production industrielle, 17, rue Alquier, à Vichy. L'enveloppe intérieure devra être blanche, ouverte et porter l'adresse au destinataire en zone occupée, à l'exclusion de toute autre inscription manuscrite ou imprimée. Elle devra être timbrée.

LE RAMASSAGE DES MARRONS D'INDE

Le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement communique :

Dans les circonstances actuelles, la France se doit d'utiliser tous les produits de son sol, même ceux que dans des temps meilleurs elle pouvait se permettre de dédaigner. Le marron d'Inde notamment, convenablement traité, peut fournir une quantité importante de féculé et constituer un appoint sérieux pour la nourriture de l'été. Il contient même un principe amer que l'on peut extraire et utiliser en saumure. Son utilisation nous avait déjà été précieuse en 1917 et 1918.

Le Gouvernement prescrit le ramassage du marron d'Inde dans tous les départements. Des centres de ramassage doivent être organisés sans délai par les directeurs d'écoles et d'organisations de jeunesse, qui procéderont à la récolte et à la conservation des marrons d'Inde dans les conditions indiquées par le présent.

AUX PLANTEURS

La Direction des Tabacs des départements du Lot et de l'Aveyron communique ce qui suit :

L'Administration supérieure n'a pas encore fait connaître sa décision quant aux primes applicables à la récolte de 1940, mais il est à présumer que la prime à la cueillette à bonne époque sera maintenue.

Les conditions d'attribution de cette prime seraient les suivantes :

1^o Variété Paraguay (tabacs légers) : La prime entière est accordée aux planteurs ayant terminé la cueillette le 20 septembre au plus tard. La demi-prime est accordée à ceux ayant achevé la cueillette entre le 21 et le 30 septembre.

2^o Variété Nijkerk (tabacs corsés) : La prime entière est accordée aux exploitants ayant terminé la cueillette le 25 septembre ou antérieurement à cette date. La demi-prime n'est pas envisagée pour cette variété.

En conséquence, les planteurs, fermiers ou colons, ne devront pas omettre d'adresser au Service des cartes postales de déclaration d'achèvement de la cueillette. Ces cartes leur ont été remises individuellement au fur et à mesure de l'établissement de leurs charges.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Il est rappelé aux travailleurs indépendants du Lot, c'est-à-dire à toutes personnes exerçant une profession artisanale, commerciale, industrielle et libérale, qu'ils doivent adhérer et cotiser, même sans enfants à charge, à la caisse de compensation d'allocations familiales dont ils sont ressortissants et cela depuis le 1^{er} avril 1940.

Pour tous renseignements, s'adresser, avec un timbre pour réponse à la Caisse des allocations familiales des travailleurs indépendants du Lot, Chambre des métiers du Lot, Cahors.

Avis à certains militaires

Les militaires originaires de la zone occupée accessible au sud de la ligne Somme, Aisne, Vouziers, Dôle) qui, ayant trouvé du travail dans le département du Lot, se sont fait démobiliser sur place mais seraient désireux d'être rapatriés dès maintenant, sont priés de se présenter dès que possible à la mairie de leur commune et de s'y faire inscrire pour le rapatriement en indiquant leur département de destination.

Nécrologie

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de Mme veuve Lamaignère, décédée en son domicile, faubourg Cabazat, à l'âge de 66 ans. Elle suit, à quelques semaines près, son regretté époux, M. Lamaignère.

Les obsèques de Mme Lamaignère ont été célébrées samedi. Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre et a témoigné de vives sympathies à la famille si cruellement éprouvée, à laquelle nous adressons nos bien sincères condoléances.

Nous avons eu le vif regret d'apprendre la mort de M. Louis Galou, marchand de chaussures, décédé à Cahors, à l'âge de 76 ans. M. Galou était bien connu dans notre ville où il comptait de nombreuses sympathies.

Les obsèques de M. Galou ont été célébrées dimanche à 16 heures au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis. Nous prions la famille de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

Hyménée

Lundi matin a été célébré le mariage de Mlle Simone Pezet, fille de M. Pezet, l'excellent et sympathique garde-champêtre de notre ville, avec M. Pierre Fournié, peintre-décorateur, à Cahors. Nous adressons aux jeunes et sympathiques époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Tribunal correctionnel

Dans son audience de vendredi, le tribunal correctionnel a rendu les jugements suivants :

Défait de carte d'identité. — Pour défaut de carte d'identité d'étranger, le tribunal condamne à 25 francs d'amende les nommés : Pardo Sophie, épouse Lestamendia, Mandar Pélégri, Andria Antonio, domiciliés à Cahors et Lédés Emile, domicilié à Lugagnac.

Vols. — Les jeunes P. R., 18 ans, et R. P., 19 ans, réfugiés, domiciliés à Cahors, sont poursuivis pour vols de fruits, de légumes. P. R. est condamné à deux mois de prison avec sursis et R. P. à un mois avec sursis.

Vol d'essence et d'huile. — Le nommé Jean Roblier, 26 ans, zingueur, domicilié à Cahors, est poursuivi pour vol d'essence et d'huile. Il est condamné à 100 francs d'amende avec sursis.

Vol de bicyclette. — Pour vol de bicyclette, le nommé Gilbert Fernandez, 25 ans, ouvrier maçon à Figeac, est condamné à 3 mois de prison.

Vagabondage. — Le tribunal condamne à 20 jours de prison le nommé Jean Fournié, 37 ans, cuisinier, sans domicile fixe, pour vagabondage et défaut de pièces d'identité.

Incendie

Dans la nuit de mardi, à 1 heure 35 exactement, les Cadurciens ont été réveillés par le tocsin sonné par les cloches de la Cathédrale.

Le feu avait éclaté dans un local appartenant à la Glacière du Périé.

C'est un voisin, M. Campagnac, mécanicien, qui révéla par les aboiements d'un chien assis, aperçut les flammes qui s'échappaient de ce local où se trouvait une grange et une écurie. Il accourut sur les lieux et avec le concours de quelques voisins, combattit l'incendie et donna l'alarme.

A 2 heures, les pompiers et un public peu nombreux étaient sur les lieux, et l'incendie fut rapidement éteint. Les dégâts ne sont pas importants.

On ignore les causes de l'incendie, mais on croit toutefois qu'il serait dû à une imprudence de fumeur.

Vol de carburant

Trois cents litres de gaz-ool appartenant à l'Intendance ont disparu du local où ils avaient été remis à Lacapelle-Marival.

Ce local, situé en dessous de la salle d'audience, sur la place de la Bascule, a été fracturé.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

Arrondissement de Cahors

Montcuq

Marché aux chasselas. — Le marché aux chasselas de Montcuq a débuté, comme c'était annoncé, mardi dernier, 17 courant. Les apports croissants ont, malgré la récolte déficitaire, varié, jusqu'à ce jour de 3.000 à 4.000 kilos de raisins dorés, enlevés aux prix de la taxe, c'est-à-dire, 500, 550 et 600 francs les 100 kilos.

Carnet blanc. — Bientôt sera célébré, à la mairie de Lebreil, le mariage de notre sympathique compatriote André Montagnac, cultivateur, domicilié à La Divière (commune de Montcuq), avec Mlle Paule-Rachel-Antoinette Laques, sans profession, domiciliée à Calvel (commune de Lebreil). Nos meilleurs vœux aux futurs époux et compliments à leurs familles.

Duravel

Décès. — Mme Bourneix, âgée de 52 ans, est décédée après une courte maladie, et inhumée à Aurillac dans le caveau de famille. Nous adressons nos condoléances émues à son mari, M. Bourneix, capitaine en retraite, devenu notre compatriote par son installation depuis sept à huit ans au Bourdieu.

Parnac

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un garçon, chez les époux Labro, propriétaires à Parnac. C'est leur 4^e enfant. Compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Si vous souffrez...

...de digestions pénibles, de pesanteur au foie, de constipation opiniâtre, de migraines, de lourdeurs, congestion, ballonnements, renvois, agueurs, prenez après votre repas, du soir une tasse de tisane Vichyfloré, délicieuse au goût et bienfait pour la santé. Vos maux disparaîtront et, en continuant chaque jour à prendre Vichyfloré, vous retrouverez santé, teint clair et bonne humeur. La Gde Bte : 8 fr. 90. Ttes Phies.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Déclaration de récolte. — Le maire a l'honneur de rappeler à tous les propriétaires, métayers ou fermiers qui récoltent du blé qu'ils doivent d'ici le 30 septembre, avant leur déclaration de récolte à la mairie.

Indépendamment du blé, ils doivent également déclarer les quantités de céréales secondaires récoltées : avoine, maïs, orge, seigle, méteil.

Collège de Figeac. — La rentrée des internes aura lieu le 29 septembre, celle des externes le 30 pour toutes les classes. Les examens sont fixés comme suit :

30 septembre : examens de passage et examen d'entrée en sixième.

1^{er} et 2^e octobre : certificat secondaire (jeunes filles).

La préparation de la 2^e partie du baccalauréat (philosophie et mathématiques) se fera au collège de jeunes filles (pour les jeunes filles et les jeunes gens). Tous les anciens élèves et les nouveaux sont priés de se faire inscrire. La répartition des élèves entre les classes primaires des deux collèges se fera dès qu'ils auront été recensés.

Valprionde

Hyménée. — Ces jours derniers a été célébré le mariage de Mlle Bach, institutrice à Valprionde, avec M. André Cazès, de Fargues. Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

St-Céré

École primaire supérieure de jeunes filles. — La rentrée pour les élèves internes est fixée au dimanche 29 septembre et au 30 septembre au matin pour les élèves externes.

L'Internat fonctionnera normalement. Toutes les élèves sont priées d'apporter leur carte individuelle d'alimentation.

Courbature d'abord puis graves maux de dos

Les muscles et les reins encombés d'acide urique sont gênés ou douloureux. Cet état arthritique est pénible, de plus il peut s'aggraver. Tout de suite prenez la décision de vous soigner au Gandol. Le Gandol a une double action sur l'acide urique qu'il élimine et dont il arrête la surproduction. Il s'ensuit une dépurative de tout l'organisme qui retrouve son bien être par le libre fonctionnement des reins et la décongestion de tous les muscles. Le Gandol est recommandé contre le rhumatisme, la goutte, la sciatique, douleurs musculaires, maux de reins. Le Gandol se prend en cachets et la cure de dix jours, admirablement supportée par l'estomac, coûte seulement 14 fr. 60 : Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

École primaire supérieure. — Résultats des examens. — Ont été reçues aux différents examens de fin d'année :

Bourses nationales : Mlles Dumas Josselin, Garrigou Aimée, Lasfargues, Maury Renée (4 candidates avaient été présentées).

Brevet élémentaire : Mlles Barrat Colette, Gaillon Lucette, Grangé Suzanne, Labruyère Alice.

Brevet d'enseignement primaire supérieur (Section générale) : Mlles Barrat Colette, Labernardie Annie, Lonjou Blanche, Grangé Suzanne.

(Les résultats indiqués pour ces deux derniers examens sont des résultats partiels, un certain nombre d'élèves devant être présentés à Périgueux.)

Concours d'entrée à l'École normale de Cahors. — Se sont classées :

Mlles Peyrichou Francine, n^o 2 ; Barrat Colette, n^o 3 ; Estébe Gabrielle, n^o 6 ; Labernardie Annie, n^o 15 ; Garrigou Odette, n^o 17 ; Foissac Paulette, n^o 19 ; Coussy Simone, n^o 21.

Brevet supérieur : 31 élèves ont subi les épreuves de la première partie et 13 les épreuves de la deuxième partie du brevet supérieur.

Vayrac

La foire. — Elle a été assez importante, malgré le nombre très réduit de foirains, dû à l'arrêt de la circulation des voitures automobiles.

Les marchés des veaux et agneaux de lait, ont connu une grande activité et les services de l'Intendance ont acheté la majeure partie des animaux, transaction importante de volailles à des prix en dessous de la taxe. Par contre, le marché des œufs a été nul.

Légumes, fruits étaient en grande abondance et aucune majoration des cours précédents n'a été constatée. La police de surveillance n'a pas eu à intervenir.

Labastide-Murat

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Emile Escudé, propriétaire aux Fourches (commune de Labastide-Murat), décédé à l'âge de 30 ans. Nous adressons à la famille nos bien vives condoléances.

Souillac

La reprise des sports. — L'Union Sportive Souillagaise, qui reprend son activité, a été au cours des réunions des 18 et 20 courant, son nouveau bureau qui a été constitué comme suit :

Président : A. Bizac ; vice-présidents : Baup, Bourdet ; secrétaire : Lacoste ; trésorier : Tessandier ; membres : Augé Gny, Cornil, Caruguet Bruno, Castagné Jean, Fabre A., Paviot, Thibault.

Dans sa première séance le bureau a décidé que :

1^o Le siège social reste fixé au café Teysandier ;

2^o Tous les sports compatibles avec les éléments locaux dont elle pourra disposer, y seront pratiqués ;

3^o Le projet d'aménagement du terrain sera repris au plus tôt en accord avec la municipalité pour une exécution aussi rapide que possible.

Nous espérons que tous les Souillagais verront avec plaisir la reprise de la pratique des sports qui doivent être la saine école du redressement physique et moral.

— Vous pensez... insista-t-il d'une voix neutre.

— Pour nos relations futures, c'est préférable, je crois, que nous attendions avant de mettre plus d'intimité... entre nous.

Elle n'acheva pas. Sous le regard impassible du jeune homme, elle perdit contenance.

Ruitz, cependant, ne protesta pas. Au fond de lui-même, il se disait :

— Ai-je tant réfléchi quand j'ai vu, là-bas, sur la place de Catalogne ? Et cette réminiscence mettait toute une mélancolie en lui. Toutefois, correct, impassible, il disait à sa femme :

— Cette chambre sera la vôtre, madame. Pour cette nuit, je me contenterai du divan.

Orane s'aperçut que le mâle visage de l'homme s'était subitement recouvert d'un masque glacial, comme si une lumière se fût éteinte devant elle. Elle en subit un choc et en fut ennuagée.

— Oh ! hasarda-t-elle, je m'excuse !... Je puis prendre le divan, moi !

— Je vous en prie, señora, n'insistez pas ! Cette chambre est à vous... disposez-en selon votre gré... Demain, j'aviserai à nous mieux loger.

Elle le remercia d'une muette approbation, mais elle avait conscience, tout à coup, de l'avoir blessé, à cette minute, plus que son père n'avait pu le faire, avec tous les mots cruels dont il l'avait accablée.

Navrée, elle cherchait des excuses à sa conduite.

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE des ouvrières chez Mlle Liauz, couture, rue Foch, Cahors.

IL A ETE PERDU un montre en or, de dame, filet argent, prière de la rapporter : Mlle Lagarde, P.T.T., Cahors. (32.702).

COUVRIER cordonnier est demandé chez FRANÇOIS, 38, rue Nationale, Cahors. (32.703).

SI VOUS avez besoin de gâteaux pour vos enfants, vous trouverez chez FRANÇOIS, 38, rue Nationale, un grand assortiment. (32.703).

ON DEMANDE bons ouvriers, maçons, cimentiers, Entreprise LEGARÉ, à Saint-Georges, Cahors.

Dernière heure

L'amiral Decoux fait appel au calme de la population indochinoise

L'amiral Decoux a fait appel à la population indochinoise pour qu'elle accepte avec calme l'accord avec le Japon. L'amiral a souligné que cet accord ne touche en rien l'intégrité territoriale de l'Indochine française.

Un grave incident anglo-japonais à Singapour

De l'Agence Dométi : Un grave incident, susceptible de faire empirer les relations anglo-japonaises, s'est produit à Singapour. Il s'agit de l'arrestation, sous prétexte d'espionnage, d'un employé du consulat général du Japon et de cinq autres sujets nippons, y compris deux femmes.

On considère à Tokio que cette action est une infraction aux usages internationaux et une grave insulte pour le Japon.

La France et le Japon ont signé un important accord

Le ministère des affaires étrangères communique :

En vue de la contribution à l'établissement de l'ordre nouveau en Asie orientale et à la solution des affaires de Chine, des négociations sur les questions fondamentales concernant l'Indochine française ont été poursuivies à Tokio au cours de la semaine dernière dans une atmosphère amicale entre M. Y. Matsuoka, ministre des affaires étrangères, et M. Arsène Henry, ambassadeur de France.

Le gouvernement japonais a donné au gouvernement français l'assurance qu'il entend respecter les droits et intérêts de la France en Extrême-Orient, et, notamment, l'intégrité territoriale de l'Indochine et les droits souverains de la France sur toutes les parties de l'Union indochinoise.

En son côté, le gouvernement français a consenti à accorder au gouvernement japonais, pour l'armée et la marine impériale, des facilités spéciales en Indochine pour la poursuite de leurs opérations.

Des pourparlers en vue de régler le détail de ces facilités d'ordre militaire ont été tenus à Hanoi entre les autorités militaires japonaises et françaises qui sont arrivées le 22 septembre à un accord satisfaisant.

Il a été convenu que le même communiqué serait remis à Tokio par les autorités japonaises.

Quelques précisions sur la récente suspension de certains Conseils municipaux

Au sujet des divers décrets pris par le gouvernement et portant suspension de plusieurs municipalités pendant la durée des hostilités, on donne les précisions suivantes :

Dans certains cas, cette mesure a été prise sur le rapport de missions d'inspection qui ont relevé dans l'administration des budgets municipaux, des erreurs organisées ou involontaires.

Dans d'autres, le gouvernement soucieux de maintenir l'ordre public et la paix sociale plus que jamais nécessaires au seuil de l'hiver.

Le gouvernement a jugé indispensable de réduire quelques centres d'opposition d'inspiration féodale, ou dans une apparente adhésion aux principes nouveaux, se perpétuaient d'obscur manœuvres propres à entraver l'effort de redressement national.

Le gouvernement ne s'est inspiré que du bien public.</